

Rédaction et Administration :  
9, Place Chaméane - Nevers  
Téléphone : 0-08  
Adresser toute la correspondance :  
« Le Pays Nivernais »  
Boîte Postale 29 - Nevers  
C. C. P. 1816-95 Paris

ABONNEMENTS :  
Un an ..... 45 fr.  
6 mois ..... 25 fr.  
3 mois ..... 15 fr.

La Publicité est reçue :  
A nos Bureaux : 9, Place Chaméane  
A l'Agence Havas :  
Avenue de la Gare - Nevers  
Rue de Richelieu - Paris

# Le Pays Nivernais

HEBDOMADAIRE RÉGIONAL DE LA FRANCE NOUVELLE

Première année. N° 34  
**DIMANCHE**  
**19**  
**OCTOBRE**  
**1941**  
(An II de la Révolution Française)  
Paraissant le Dimanche  
Le Numéro : 1 franc.

## LE MENSONGE BOLCHEVISTE

- Les Bolcheviks russes avaient promis la démocratie intégrale. Ils ont dissous la première assemblée nationale désignée librement par le peuple. La bureaucratie bolcheviste a été plus loin dans la tyrannie que le tsarisme qui tolérait un corps législatif.
- Les Bolcheviks avaient promis le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ils avaient dénoncé l'impérialisme. Ils ont soumis à leur joug, par le fer et par la police, l'Ukraine, la Géorgie, l'Arménie, la Pologne, les Pays Baltes. Ils ont été les pires des Impérialistes.
- Les Bolcheviks avaient promis la terre aux paysans. Ils avaient garanti la petite propriété commerciale, artisanale et rurale. Après avoir confisqué les produits de la terre et volé le bétail, ils ont supprimé la propriété individuelle. En U. R. S. S., il n'y a plus que des fermes d'Etat, des magasins d'Etat et des usines d'Etat. En U. R. S. S., il n'y a plus que des prolétaires.
- Les Bolcheviks avaient promis l'abolition totale de la peine de mort. La peine de mort a été rétablie pour tous les cas, y compris le vol. Elle est applicable aux enfants de douze ans.
- Les Bolcheviks avaient juré d'en finir avec l'exploitation de l'homme par l'homme. Les prolétaires, c'est-à-dire tous les Russes, sont soumis à une discipline de travail sévère, sont attachés à leurs entreprises par des règlements draconiens, comme les serfs autrefois l'étaient à la terre.
- Les Bolcheviks avaient promis l'égalité intégrale, et notamment le salaire unique. Il y a en Russie, de 32 à 64 échelons de salaires, suivant les régions. Un simple directeur d'usine gagne au minimum 20 fois plus que ses manœuvres.
- Les Bolcheviks avaient promis le bien-être pour la masse. L'industrie lourde et d'armement utilisant la majeure partie des ressources du pays, le régime étatique et bureaucratique établissant partout le gaspillage des énergies et des produits, des dirigeants incapables et gavés de privilèges, tout a contribué à abaisser le niveau de vie de l'ouvrier russe à un degré de misère que ne peut imaginer l'ouvrier européen.
- Les Bolcheviks avaient annoncé qu'ils construiraient une société qui serait un exemple pour l'humanité. Il y a en U. R. S. S. 15 millions de prisonniers politiques, soit un individu mis hors la loi sur dix. La contrainte, la délation, la répression policière y ont atteint un degré inconnu par l'humanité jusqu'à ce jour.

## FRANÇAIS !

« Je hais, a dit le Maréchal, les mensonges qui nous ont fait tant de mal ». Parmi les mensonges qui sont à l'origine du désastre, le mensonge bolcheviste est le plus impudant et le plus haïssable. Il ne faut pas permettre qu'il exerce de nouveaux ravages. Au peuple qui, à nouveau, se laisserait duper, une tragique réalité est réservée. (Edition du Secrétariat Général de l'Information).

## LES SANCTIONS prises par le Maréchal contre les responsables de la défaite

Le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, a prononcé à 19 heures l'allocation suivante, qui a été radiodiffusée :

« Français,

« Le Conseil de justice politique m'a remis ses conclusions à la date précise que j'avais fixée dans mon discours du 12 août. Ces conclusions sont claires, complètes, fortement motivées.

« Composé d'anciens combattants d'élite et de grands serviteurs du bien public, le Conseil de justice a admis, à l'unanimité, que la défection dans une enceinte fortifiée, la peine la plus forte prévue par l'acte constitutionnel n° 7, devait être appliquée à MM. Edouard Deladier et Léon Blum, ainsi qu'au général Gamelin.

« J'ordonne, en conséquence, la défection de ces trois personnes au fort du Pourtalet.

« En ce qui concerne M. Guy La Chambre et le contrôleur général Jacomet, dont les responsabilités apparaissent moins graves, l'avis du Conseil a été différent. M. Guy La Chambre et M. Jacomet resteront en conséquence, internés à Bourrasol.

« Mais le Conseil de justice politique m'a demandé de préserver le pouvoir judiciaire des empiétements du pouvoir politique. Ce respect de la séparation des pouvoirs fait partie de notre droit coutumier. C'est donc très volontiers que j'ai répondu à cet appel, qui correspond à mes sentiments intimes. En conséquence, la Cour de Riom reste saisie.

« Je vais même plus loin. J'estime que, non seulement la Cour de Riom ne pouvait être dessaisie mais que l'intérêt national exige qu'elle puisse juger dans les délais les plus brefs. La gravité des faits reprochés aux principaux responsables de notre désastre apparaît telle qu'elle ne saurait être masquée ou aveuglée par de simples sanctions politiques.

« En ce qui concerne enfin M. Paul Reynaud et M. Georges Mandel, qui ont fait l'objet devant la Cour de Riom d'une première information, j'ai estimé, m'appuyant sur l'avis de la majorité des membres du Conseil de

## LES RESPONSABLES DE NOTRE DEFAITE ACTE D'ACCUSATION

Il est bon de rappeler, à l'occasion, la folie criminelle de ceux qui, mieux que quiconque, connaissant la pénible vérité, ont précipité la France dans la guerre. Voici donc le témoignage de M. Paul Bénazet, président de la Commission sénatoriale de l'Air, dont le livre, « Notre Sécurité », publié en juin 1938, vient de nous tomber sous les yeux.

L'armée française, y compris l'aviation, en substance, est en état de faiblesse, armée lourde et encombrante, condamnée par l'expérience de la guerre d'Espagne, alors que l'arme individuelle du fantassin devrait être le pistolet automatique à crosses. Notre armée en possède fort peu.

L'artillerie divisionnaire est composée de 75 et 155 court, qui remontent presque tous à vingt ans et plus. Notre armement antichars, composé de canons de 37, datant de 1916, et de canons Hotchkiss de 25, est très inférieur à celui des Allemands.

Faute de canons d'un calibre suffisant, notre défense antichars sera-t-elle, aussi, condamnée à attendre l'adversaire à 100 mètres pour commencer le feu ?

Quant à notre défense aérienne, elle était, aux dires de M. Bénazet, d'une déplorable médiocrité, et notre aviation lui inspirait ces navrantes réflexions : « Plus de la moitié en nombre, plus des trois quarts en valeur des appareils de notre programme dit « des 1010 » se sont trouvés démodés, dès leur entrée en service. »

La conclusion du président de la Commission sénatoriale était saisissante dans sa sécheresse : « Nous manquons de matériel ». Avertissement hier, acte d'accusation aujourd'hui.

## LA FIN DU BOLCHEVISME

Sur le front de l'Est, une grande bataille est engagée depuis le 2 octobre. Ce sera la dernière de l'année, ainsi que l'a annoncé le Führer dans sa proclamation, car elle sera décisive : c'est elle qui débarrassera le monde du Bolchevisme.

Sur un vaste front, des frontières finnoises à la Crimée, déjà depuis près de quatre mois, dans un ordre impeccable et avec un plan méthodique, les armées allemandes se sont attaquées à ce bloc formidable qui représente la Russie soviétique. Malgré les difficultés de toutes sortes, les opérations entreprises ont été couronnées de succès ; partent les troupes rouges ont été contraintes de reculer.

Maintenant, c'est sur cinq cents kilomètres que s'est élargie la percée du front russe. Aucun doute ne peut plus subsister quant à l'issue de ce formidable combat : la fin du bolchevisme est proche.

Il est inutile d'insister sur ce que représente de barbare et de cruauté le régime instauré en Russie par les Soviets.

« Dans un pays qui, par son étendue et sa fertilité, pourrait nourrir le monde entier, règne une misère telle que nous ne pouvions le concevoir. C'est là le résultat d'une domination juive qui a duré presque vingt-cinq ans », a dit le Führer.

Et voilà le régime que les hommes de Moscou et ceux qui étaient à leur solde dans les divers pays, auraient voulu installer en Europe. Pour y parvenir, tous les moyens devaient leur être bons. Ce peuple soi-disant pacifique ne rêvait que de guerre internationale et de révolutions. Aussi l'écrasement des Soviets libérera-t-il le monde du danger le plus grand qu'il ait jamais connu.

Mais avec Moscou, c'est aussi Londres qui est atteinte. Londres qui, dans son « splendide isolement », espérait voir la Russie vaincre cet adversaire qu'elle ne saurait vaincre ; l'Allemagne. Maintenant, pour l'orgueilleuse et égoïste Albion, l'heure de l'échec arrive et elle se sent en danger : « L'offensive allemande sur Moscou constitue la plus grave menace qu'ait jamais connue l'Angleterre depuis Dunkerque », écrit le « Daily Sketch ».

La bataille de l'Est est donc doublement décisive : avec le bolchevisme, elle emportera les débris du vieux libéralisme économique.

## Sur le front de Moscou la ligne de défense extérieure de la capitale EST ATTEINTE

Le Haut Commandement des forces armées allemandes publie le communiqué suivant, daté du Grand Quartier Général du Führer :

A l'est, en plusieurs endroits, les combats se déroulent déjà sur la ligne de défense extérieure de Moscou, qui se trouve à environ 100 kilomètres de la capitale.

Les villes importantes de Kalouga et de Kalinine, à 160 km. au sud-ouest et au nord-ouest de Moscou, sont tombées depuis plusieurs jours entre nos mains.

Comme un communiqué spécial l'a déjà annoncé, la double bataille de Briansk et de Viazma approche de sa fin.

Dans la journée d'hier, des forces ennemies, encerclées dans la poche au nord de Briansk, furent également anéanties avec de très lourdes et sanglantes pertes pour l'ennemi.

Le nettoyage de la région forestière au sud de Briansk des restes des armées ennemies battues, qui se trouvent encerclées, est encore en cours.

Les gros des forces allemandes qui avait pris part à cette gigantesque bataille de pression et d'encerclement a dès à présent recouvré sa liberté et poursuit ses opérations.

Jusqu'ici 560.000 prisonniers ont été faits, 888 chars de combat et 4.133 pièces de canons ont été pris ou détruits.

## PRISE D'ODESSA

M. Michel Antonesco, président du Conseil par intérim, a lu à la radio roumaine, l'ordre suivant :

Le Grand Quartier Général roumain communique :

Selon les ordres qui leur avaient été donnés, les troupes de la quatrième armée ont attaqué aujourd'hui 16 octobre la ville d'Odessa et ont percé les dernières lignes de résistance.

Elles ont pénétré dans la ville cet après-midi et sont en train de réprimer, dans des combats de rues, les derniers efforts de résistance. La population civile accueille avec enthousiasme les troupes germano-roumaines.

## QUELQUES DÉCISIONS INTÉRESSANTES

- PARMI les mesures et les décisions prises durant cette quinzaine par le Gouvernement, il convient de signaler celles qui intéressent spécialement l'agriculture.
- I. - Droit de priorité aux récoltants de pommes de terre
- Chaque famille paysanne a droit désormais pour son usage personnel à 350 kilos de pommes de terre par an et par personne.
- En outre, à partir du 15 octobre, tout agriculteur qui aura passé un contrat de culture avec le Ravitaillement général aura la libre disposition d'une certaine quantité de pommes de terre, suivant l'importance de la superficie soumise au contrat.
- Moins de 1 hectare, 100 kilos ; 1 hectare, 500 kilos ; 2 hectares, 1.000 kilos ; 3 hectares, 1.500 kilos ; 4 hectares, 2.000 kilos ; 5 hectares et au-dessus, 2.500 kilos.
- II. - Réglementation du vin
- Un arrêté publié au « Journal Officiel » du 14 septembre fixe les prix limites des vins et moûts ordinaires, sans appellation contrôlée.
- De 23 à 28 francs par degré hectolitre pour les vins rouges, de 7 à 13 degrés ; de 24 à 28 francs par degré hectolitre pour les vins rosés de 7 à 13 degrés ; de 25 à 28 francs par degré hectolitre pour les vins blancs de 7 à 13 degrés.
- Il s'agit des prix à la production. Les vins à appellation simple reçoivent une prime uniforme de 50 fr. par degré hectolitre.
- Les marges commerciales maximales autorisées sont les suivantes :
- a) Région de production : 15 fr. l'hecto.
- b) De régions à régions dans chaque zone : 205 francs.
- c) Expédition interzone : 235 fr.
- d) Expédition en zone interdite : 255 francs.
- III. - Dégrevements fiscaux pour les victimes de bombardements aériens
- Les dégrèvements fiscaux prévus par la loi du 22 octobre 1940, pour les contribuables victimes de la guerre sont applicables désormais à ceux qui sont actuellement frappés par des bombardements aériens.
- Ces dégrèvements comprennent :
1. Remise de la contribution foncière pour tout immeuble détruit.
  2. Remise de la contribution mobilière et des taxes annexes pour toute habitation détruite.
  3. Remise ou modération de la contribution foncière des propriétés non bâties pour perte totale de récoltes, à la suite d'un fait de guerre.
  4. Sursis pour le paiement des impôts fonciers en faveur des propriétaires ayant perdu au moins les tiers du loyer total de l'immeuble en 1940.
- IV. - Paiement des indemnités de combat
- Un décret paru au « Journal Officiel » crée une indemnité forfaitaire de combat pour tous les militaires de tous grades ayant combattu durant cette guerre.
- a) Période du 2 septembre 1939 au 9 mai 1940. — Il faut avoir fait partie, pendant un mois au moins, d'une unité engagée entre le Rhin et la Moselle.
- 60 fr. pour chaque période de 1 mois, du 2 septembre 1939 au 1er janvier 1940.
- 120 fr. pour chaque période de 1 mois, du 2 janvier 1940 au 9 mai 1940.
- b) Période du 10 mai au 25 juin 1940. — Il faut avoir été engagé directement dans le combat ou avoir stationné dans des zones bombardées par artillerie ou aviation.
- Indemnités forfaitaires : 150 fr. pour les armées du Nord-Est.
- 100 fr. pour les armées du Sud-Est.
- 120 fr. pour les formations stationnées dans les départements du Jura à la Somme.
- 50 fr. pour les formations stationnées de Royan à Bellegarde.
- 10 fr. par jour pour les militaires rapatriés d'Angleterre ou de Norvège, du jour de l'embarquement à celui du débarquement.

## CRAYONS ET PINCEAUX

## NEVERS LE CAFÉ DES FONTAINES

LORSQUE paraîtront ces lignes, le Café des Fontaines aura vécu. Une vente aux enchères aura dispersé les tables sur lesquelles crayonnèrent : Baffier, Mohler, Deslignères, Diligent, d'autres encore ; le bon poêle ronronnant aux jours froids, créant dans la pièce le coin intime ; la potiche de faïence aux bleus mystérieux, comme les yeux d'une femme toujours aimée, ne livrant jamais ses pensées profondes ; le phénix bien peigné et qui, comme tout phénix qui respecte sa corporation, paraissait devoir être immortel. Les tableaux qui ornaient les murs : peintures, gravures, aquarelles, se sont repliés, en bon ordre, vers un refuge provisoire en attendant qu'ils puissent retrouver, quelque part, un asile bienvenu.

J'aurais dû, comme pour les mélodrames de jadis, mettre en sous-titre à cet article : « ou quelque chose vient de mourir ». Car le Café des Fontaines, avec son air de sagesse provinciale, ses grandes glaces, ses banquettes de cuir, ses chaises canonnées, ses tables au dessus de marbre, sa pendule œil-de-bœuf, était, depuis déjà longtemps, le siège de la Permanence du Groupe d'Emulation Artistique du Nivernais, vieille compagnie, qui, malgré ses quarante années d'existence et les avatars de deux guerres, garde fidèlement dans notre Province, la maintenance des Beaux-Arts.

Un artiste passait-il à Nevers esseulé ? Pas pour longtemps, car il savait où, dans une atmosphère propice à ses rêves, à ses espoirs, aux discussions désintéressées, retrouver les « copains ». Là fréquentèrent : le paisible et truculent géant Baffier qu'asticotait Louis Mohler, le doux Chalandre (les jours de grand comité), Bouzait et son insupportable mégot, Deslignères, Diligent et Fanny Clar, Claude Rameau, Rex-Barrat, Henri Bachelin (par échappées), le sculpteur Clotaire Champy, l'animalier Georges Guyot, etc., les jeunes artistes nivernais venus chercher critiques et conseils auprès des anciens.

A cette table discrète, le jour du grand comité annuel, à la veillée aux châtagnes et au vin doux, était élaboré, pour l'année à venir, le programme de la Société : exposition, éditions, banquet, concert, excursion, le tout « entrelardé » de nombreuses et joyeuses anecdotes.

Vieux souvenirs ! Le Café des Fontaines est mort, il a bien mérité de l'Art en Nivernais, paix à ses cendres ; grand merci aux patrons, et gentes patronnes, qui surent s'y rendre accueillants et compréhensifs. « Le Groupe », quant à lui, s'il doit changer de coquille, n'a point terminé son petit voyage.

G. THURIOT-FRANCHI.

## Le Maréchal PÉTAÏN parle aux écoliers de France

« Et voici maintenant le second adversaire à combattre. Je veux parler de la déloyauté en classe. Je suis attristé en pensant que certains d'entre vous ne résistent pas à la tentation et qu'ils copient ou qu'ils trichent pour gagner quelques points. C'est une faute et je veux que vous sachiez qu'on n'est pas un honnête homme si l'on n'est pas d'abord un homme loyal.

Des équipes de loyauté

« Je veux bien croire que, parmi vous, beaucoup ne copient pas et même la plupart. A ceux-là je demande d'avoir le courage de leur opinion et d'aider à empêcher les autres de le faire. On m'a expliqué que certains d'entre vous ont déjà agi et qu'ils ont organisé des équipes de loyauté, qui ont beaucoup de succès. Je les en félicite.

« Comme tous les hommes, les écoliers ont contre eux — je ne dirai pas des ennemis — mais enfin des opposants, des adversaires, si vous voulez. Il me faut des filles et des garçons courageux pour entreprendre la lutte contre deux de ces principaux adversaires.

« Le premier est l'ennemi des bonnes résolutions. Je me souviens très bien, lorsque j'avais votre âge, mes camarades et moi, devant des cahiers et des livres neufs, nous en avions de ces bonnes résolutions. Nous étions tous déterminés de bien travailler et je suis sûr que vous êtes comme nous. Mais certains oublient très vite les bonnes résolutions prises le jour de la rentrée des classes.

Appel à la ténacité

« Je viens justement vous demander de les garder en vous aussi longtemps qu'il le faudra. C'est ce qu'on appelle la ténacité. C'est une qualité qui manque un peu aux Français.

« La ténacité pourtant est très utile dans la vie, et elle permet à ceux qui la possèdent de réussir mieux que ceux qui n'en ont pas.

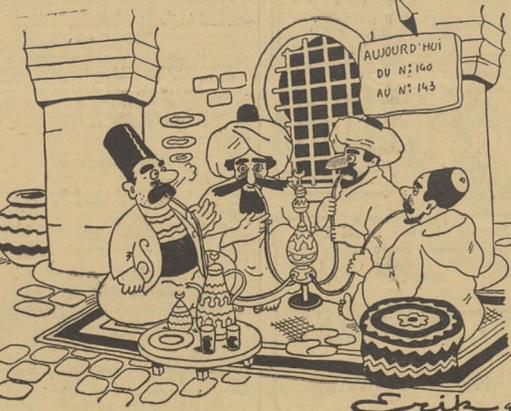
« Je vous demande de m'aider de ces deux façons-là, en appliquant mes conseils dès aujourd'hui. Vous pouvez le faire, même si vous êtes encore tout jeunes. Une bonne action a de la valeur à tout âge.

Faites donc des efforts et travaillez bien pendant toute l'année et pas seulement pendant quelques jours. Ensuite, soyez des filles et des garçons probes et loyaux. Essayez et mettez-moi au courant de vos affaires.

« A tous, je souhaite pour cette année de bon travail, bon courage et bons résultats ! »



Une vue d'une classe parisienne pendant l'allocation du Chef de l'Etat.



HISTOIRE SANS PAROLES

# DÉCRET concernant la Défense Passive en Zone occupée française pour le Territoire du Chef des Militärverwaltungsbezirkes C (Nordostfrankreich)

**Cette ordonnance doit être affichée dans toutes les entreprises ainsi que dans les services publics et privés.**

En exécution du décret du Militärverwaltungsbezirk Nr. 28 mai 1941 (Journal Officiel du Militärverwaltungsbezirk Nr. 35 du 5-6-1941), l'ordonnance pour la réalisation de la défense passive dans mon secteur, ce qui suit :

## A. CAMOUFLAGE.

1) **Généralités.**  
Le camouflage est obligatoire tous les jours, dès la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour.

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant sont responsables du camouflage. Le surveillance du camouflage est assurée par la police, assistée des personnes qui en sont chargées.

2) **Particularités.**  
Sont à camoufler toutes les ouvertures laissant passer la lumière : fenêtres, portes, lucarnes, boîtes, verrières et autres ouvertures d'immeubles et de véhicules de tous genres, dont la lumière peut filtrer au dehors.

Ces ouvertures doivent être masquées par des moyens de camouflage opaques et bien ajustés. Les ouvertures laissant passer la lumière sont à masquer dans :

1) Les locaux de travail et d'habitation ;  
2) Les lieux de réunions ;  
3) Les locaux recevant de la clientèle, théâtres, etc.

Les devantures n'étant pas séparées de la salle de vente par une fermeture opaque.

Les portes donnant directement accès d'intérieurs vivement éclairés en plein air, sont à masquer par des rideaux, des volets, des vitres des fenêtres, lucarnes, verrières, etc., n'est autorisée que comme moyen de camouflage supplémentaire lorsque le camouflage des fenêtres est, au point de vue technique, particulièrement difficile. Les locaux recevant de la clientèle (magasins, théâtres), peuvent, pour faire connaître leur exploitation, apposer des enseignes lumineuses à lumière bleue, dans les magasins et formes autorisées. Tout autre éclairage extérieur leur est interdit.

Les cinémas et théâtres peuvent, en plus de ces enseignes, indiquer le titre du film principal et de la pièce principale, en lettres bleues lumineuses. Les enseignes lumineuses sont à éteindre :

1) Dans les magasins, après la fermeture ;  
2) Dans les théâtres et cinémas, un quart d'heure avant le début de la dernière représentation.

3) **Eclairage de jonction des rues chemins, places et terrains de tous genres.**

Sont seulement à maintenir les sources de lumières camouflées, indispensables pour régler la circulation.

Sur les ponts, seules les lumières d'accès camouflées sont à laisser en service. L'éclairage des pontons, pontons, quais et ports est à réduire au minimum. Le balisage des accès des ports et sur l'eau est à coiffer de telle sorte que l'éclairage ne filtre par le haut ou ne soit reflété dans l'eau.

4) **Eclairage des signaux de circulation.**

Sont signaux de circulation lumineuse ou les autres installations servant à la sécurité de la circulation (signaux, avertisseurs, lampadaires, poteaux de circulation, bornes de virages, poteaux d'arrêt, bicyclettes, etc.) sont à masquer par le capuchon de camouflage autorisé par les Autorités allemandes.

L'ouverture des fentes de ces capuchons ne doit pas dépasser : pour les autos et motocyclettes une largeur de 5 à 8 cms, et une hauteur de 1 cm. Pour les bicyclettes, une largeur de 4 cms, et une hauteur de 1 cm.

Les plaques d'immatriculation et d'identité, ainsi que les feux de position et d'arrêt sont à masquer également. Les autres véhicules sont à munir de lumière bleue et, là où cela est nécessaire, d'un feu arrière rouge masqué.

5) **Batiments sources de lumière en plein air.**

Toutes les autres sources de lumière en plein air, telles que : horloges, etc.

6) **Publicité lumineuse, éclairage de vitrines, etc.**

La lumière bleue est encore à utiliser, en dehors des signaux de sécurité et des enseignes de magasins, etc.

Pour l'éclairage des entrées d'immeubles, éclairer directement sur la voie publique (vestibules, couloirs, cours d'aération, etc.)

Pour l'éclairage intérieur des autobus et des voitures téléphoniques ;

Pour les lampes portatives et de poche utilisées en plein air.

B. **DÉFENSE PASSIVE DANS LES MAISONS D'HABITATION.**

1) **Camouflage.**  
Le camouflage se fait suivant les prescriptions générales comme sous A.

2) **Déblaiement.**  
Dans les caves d'immeubles particulièrement exposés aux dangers d'incendie, en cas d'attaque aérienne, il est interdit :

a) de conserver des vieilleries, de vieilles papiers et d'autres matériaux inflammables ;

b) de collectionner des objets encombrants qui gênent l'action des services de lutte contre l'incendie.

Mobilier.  
Dans les combles de tous les immeubles, des récipients d'eau, des seaux, des pelles, des récipients avec du sable et, si possible, une pompe à main sont à préparer pour la première lutte contre l'incendie.

4) **Caves-abris.**  
Autant qu'il existe des caves, celles-ci sont à mettre en état, de façon à pouvoir servir comme abris aux personnes habitant l'immeuble ou y travaillant. En cas d'attaques aériennes, elles doivent protéger les occupants contre les effets des bombes explosives, notamment contre la pression atmosphérique, la sous-pression atmosphérique, les éclats de bombes, les débris du bâtiment ainsi que contre les gaz de combat.

Si des caves appropriées ne sont pas disponibles, il faut porter à la connaissance des locataires les abris publics les plus proches.

5) **Personnel de la Défense Passive.**  
Le chef d'îlot, qui est dans chaque immeuble le chef responsable, doit établir une liste des personnes appelées à concourir à la défense passive.

Dans chaque vestibule doit se trouver une pancarte indiquant :

a) Nom du chef d'îlot dans la maison ;  
b) Personnes appelées à concourir à la lutte contre l'incendie ;

c) Adresse et numéro de téléphone du poste de police le plus proche ;  
d) Adresse et numéro de téléphone du poste de secours ou de l'hôpital le plus proche.

C. **DÉFENSE PASSIVE DANS LES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS ET DANS LES ENTREPRISES NE DÉPENDANT PAS DIRECTEMENT DES SERVICES DE L'ARMÉE ALLEMANDE.**

1) Camouflage comme sous A) ;  
2) Déblaiement comme sous B) ;  
3) Mobilisation des services publics ;  
4) Personnel de la Défense Passive (suivant prescriptions spéciales du préfet).

D. **CONDUITE EN CAS D'ALERTE AÉRIENNE.**

L'alerte aérienne publique est donnée par des sirènes. Dès cet instant, la vie normale doit s'arrêter :

1) Sur les rues, places publiques, etc. En cas d'alerte aérienne, la population doit évacuer les rues et places et se rendre aux plus proches abris publics qui sont signalés par des enseignes lumineuses pendant la nuit. Les véhicules doivent s'arrêter et se garer sur le côté droit de la rue. Les occupants des véhicules doivent se rendre dans l'abri le plus proche.

2) Dans les immeubles.  
Tous les locataires doivent se rendre avec calme et ordre dans l'abri.

Pendant l'alerte, il est seulement permis de circuler dans la rue pour se rendre dans l'abri public, si l'immeuble n'en possède pas.

Dans les salles publiques, restaurants, théâtres, cinémas, magasins, on doit se rendre dans les abris clairement indiqués comme tels ; le parcours à faire est à indiquer par des enseignes lumineuses. Les véhicules doivent se garer sur le côté droit de la rue. Les occupants des véhicules doivent se rendre dans l'abri le plus proche.

E. Celui qui contrevient à ces prescriptions sera puni suivant décret du Militärverwaltungsbezirk Nr. 28 mai 1941 (Journal Officiel du Militärverwaltungsbezirk Nr. 35 du 5 juin 1941, n° 35) et suivant la loi du 5 août 1941 du gouvernement français à Vichy.

F. Les prescriptions ci-dessus remplacent toutes autres dispositions prises à ce sujet.

Der Chef des Militärverwaltungsbezirkes C Nordostfrankreich, le 28 mai 1941.

Dr. F. R. ROTBERG, Generalleutnant.

Les récoltants de la commune de La Charité devront remettre à la Mairie, avant le 1<sup>er</sup> novembre, inventaire de leurs produits de la récolte 1941 (marcs et lies).

Pharmacie de garde  
Médicins : M. le docteur Linard, faubourg de Loire.

Pharmacien : M. Ray, rue du Pont.

Notre hebdomadaire  
« LE PAYS NIVERNAIS »

Métallisez vous-mêmes  
BAS (soie naturelle ou royaume)  
CHAUSSETTES (fil, coton)  
Par le seul traitement définitif

« MÉTALUX »  
Marque déposée  
Procédé Breveté S. G. D. G.  
Rend le bas indémodable.  
Lui conserve sa souplesse, son brillant et sa teinte renforce la résistance des Bas et Chaussures.

Prolongez leur usage.  
ÉCONOMIE - ÉLÉGANCE  
SUCCÈS GARANTI

« La Métallisation du Bas le rend tout à fait unique »  
Distributeur : HACHECE  
6, rue de Mouësse - NEVERS.

Etat Civil  
Natalité. — Jeanne-Denise Mouton, pièce Emile-Bourgot.

Décès. — Louis-Paul Chevrier, 55 ans, rue des Fossés ; Marie-Louise Fleurière, veuve Thouré, 84 ans, rue du Collège.

Distillation des marcs et lies  
M. le Préfet de la Nièvre invite les agriculteurs à distiller le plus possible.

La destruction des marcs et des lies est interdite.

Les récoltants doivent conserver soigneusement les marcs et lies en vue de leur distillation.

# Nevers

## ETAT CIVIL DE NEVERS

10 Octobre  
Publication de mariage. — Marcel Beguet, contrôleur principal des Contributions indirectes, 13, rue Louis-Vicat, et Marie-Jeanne Vincent, dame employée des Postes, à Paris. Décès. — Pierre Bouille, 52 ans, retraité de la S. N. C. F., époux de Marie Navette, 4, impasse de la Gripe ; Jean-Claude Picuchot, 74 ans, retraité de la S. N. C. F., époux de Alphonse Perciau, 45, rue de Paris.

13 Octobre  
Natalité. — Annie-Jeanne-Yvonne Milien, 1, rue de Paris.  
Publications de mariages. — André Bertin, employé d'usine, 6, rue de la Porte-du-Croux, et Jacqueline Deloix, employée de bureau, à Henrichemont (Cher) ; Pierre Caillet, employé d'outillage, à Nevers, et Marguerite Denton, employée de commerce, 8, rue du 14-Juillet.

Décès. — Blanche Fortier, 61 ans, s. p., épouse de Henri Tillet, 1, rue de Paris ; Laurent Schatz, 83 ans, vanneur, 1, rue de Paris ; Catherine Simonin, 80 ans, s. p., veuve de Jean Foucault, 1, rue de Paris ; Anne Vallet, 78 ans, s. p., veuve de Philippe Moreau, rue de la Rite, 30 ; Célestine Combeval, 62 ans, domestique, veuve de Pierre Beaufils, 1, rue de Paris ; Eugène Jourrat, 67 ans, retraité de la Chambre des députés, époux de Marie Picard, 5, rue des Tailles.

14 Octobre  
Natalité. — Christiane-Genève Méchin, rue du 14-Juillet, 27 ; Alain-André Lemort, rue de Paris, 11.  
Publications de mariages. — Auguste Bashom, employé à la S. N. C. F., 24, impasse Martin-des-Amoines, et Marie Champpeval, s. p., impasse Martin-des-Amoines ; Louis Goux, 39 ans, vanneur, 1, rue de Suzanne Marrier, employée de commerce à Charly ; Jean Moreaux, comptable, à Vincennes (Seine) et Hélène Pelosse, à Chailly, avant à Nevers, 2, rue du Cloître-Saint-Cyr.

Décès. — René Chappat, 43 ans, manœuvre, époux de Jeanne Berichard, 5, rue de la Chaussade ; Jean-Louis Gardien, 79 ans, s. p., veuf de Adolphe Bourdieu, 17, rue Francis Garnier ; Augustin Dapozier, 48 ans, chef de train à la S. N. C. F., époux de Hélène Pelosse, 3, impasse Pierre-Neppe.

## CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

M. J. GAUDEFROY-DEMONYNE  
Licencié d'Histoire et de Géographie  
Compositeur de Musique

Le Conservatoire Municipal de Musique vient d'être nommé professeur de chant au cours d'Histoire de la Musique au Conservatoire Municipal.

Ce cours commencera le samedi 8 novembre 1941, à 15 heures, et se continuera les samedis suivants, même heure.

Tous les élèves pourront et devront y assister, car il est indispensable de connaître la vie et la production des auteurs que l'on interprète.

M. Gaudefroy-Demonyne a l'intention de prier les meilleurs élèves d'exécuter quelques passages d'œuvres célèbres, afin de pouvoir les commenter et les analyser.

Les membres de la Société des Concerts Nivernais, de la Chorale Nivernaise et de la Philharmonie Municipale pourront également profiter de ces cours.

Examens d'admission et de classement  
Piano, le vendredi 17 octobre, à 18 heures. Violon, le jeudi 16 octobre, à 18 heures.

NOUS publions, dimanche prochain, un petit roman inédit en vers, de notre collaborateur RAOUL TOSCAN.

Ce roman se déroule à Vézelay, en des temps très anciens, c'est-à-dire avant la Grande Guerre (1914-1918).

## PHARMACIE DE GARDE

Le dimanche 19 octobre et lundi matin, ainsi que les nuits du 18 au 25, le service sera assuré par MM. J. GUYOT, pharmacien, Cortial, rue de Paris et Babin, rue de Loire.

## POUR LES VIEILLARDS

L'hiver approche avec son triste cortège de misère et de privations, les vieux déjà se font sentir, beaucoup de nos vieillards manquent de vêtements chauds.

L'actif et dévoué secrétaire du Bureau de Bienfaisance (cours de la Mairie), M. Lindner, adresse un pressant appel aux personnes charitables qui voudront bien lui apporter des effets, même très usagés, qui, souvent oubliés dans un placard ou tous autres réduits, seraient si nécessaires aux malheureux.

D'avance, merci.  
Tous les matins, de 9 à 12 heures, le jeudi, de 14 à 17 heures.

## RASSEMBLEMENT DE CONTROLE DES PRISONNIERS

Le rassemblement de contrôle des prisonniers en congé captivité aura lieu le samedi 22 octobre 1941, à 15 heures, à la Mairie (Salle des Fêtes), pour les cantons de Nevers, Pongues, La Charité.

## THÉÂTRE MUNICIPAL

« LA FOLLE NUIT DE ROCKLAND »  
Dimanche, au Théâtre Municipal, à 14 h. 30 et à 20 heures 15, nous aurons la tournée des Deux-Masques, de Paris, avec un spectacle de choix très amusant et qui peut être vu par tous.

La Folie Nuit de Rockland de MM. Chamard et Leduc nous apporte, auprès de tous les publics et notamment à Paris, avec plus de 400 représentations, un succès complet. Les critiques ont été toutes élogieuses. Cette pièce qui est une œuvre de haute valeur artistique, nous donne rendez-vous aux amateurs de sainte-gaite pour la représentation de « La Folie Nuit de Rockland » Voilà une belle soirée en perspective. Location dimanche. Places de 5 à 25 francs.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

10 Octobre  
Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

Reclamer à M. Louis Vannerus, 19, impasse Pierre-Neppe, une fourrure ; à Mme Emilienne Epais, une griffe d'imprimerie, un coupon d'étoffe ; M. Souvay, 2, rue de Rémigny, un chapelet ; M. Châtré, Direction des P.T.T., rue du Sort, un billet de banque.

# CLAMECY

## La vie municipale

Le Conseil municipal de Clamecy s'est réuni lundi dernier à 18 heures 15 dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville.

Le maire, présent, a été assisté de ses adjoints, de ses conseillers municipaux M. Moinier, directeur du Centre de Jeunesse, reconvoqué, et de Mamey. Puis le Conseil a abordé l'ordre du jour suivant :

1° Le Conseil adopte sans observation le procès-verbal de la réunion du 6 septembre 1941 ; 2° Il décide l'achat d'une maison à l'abbaye pour le compte de la Ville ; 3° La création d'une section industrielle au cours complémentaire de garçons est adoptée. Le projet de cette section suivant compte rendu porté devant le Conseil à la réunion du 6 septembre est adopté ; 4° Résultats de la Commission des travaux publics : les travaux entrepris à l'abbaye, à l'hôtel des Postes pour lequel M. Avarre est chargé de faire les devis de travaux à effectuer, la création d'une chambre de sûreté, M. le Maire déclare au Conseil que l'horloge de la cathédrale, qui est arrêtée depuis quelques jours, est en réparation. Le Conseil adopte la conclusion de la Commission des travaux ; 5° Résultat du concours des agents de police : le Maire donne le résultat de ce concours. Il expose que la Ville a droit à cinq agents. MM. Maudoulet, Bouvier, ont obtenu ces deux fonctions pendant quelques années, trois postes restent à pourvoir et reviennent à MM. Massard, Violand et Langlois, respectivement premier et second du concours ; — emplois libres — et nomination d'un concierge ; le Maire expose qu'il serait utile qu'un agent de concierge soit nommé pour le poste de concierge serait occupé par la femme de cet agent. Deux candidates ayant posé pour ce poste, seule Mlle Valéon, dont le mari a refusé le concours peut être admise comme concierge. Son traitement sera fixé ultérieurement. Ses attributions comportent : outre le poste de concierge, l'entretien des bureaux de la mairie ; 7° Deux conseillers municipaux MM. Jeanot et Chauvaud, ont adressé une pétition au Maire pour examiner sérieusement le curage du Beuvron, qui a toujours été dans le programme des conseils municipaux antérieurs. Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs. Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs. Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs.

Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs. Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs.

Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs. Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs.

Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs. Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs.

Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs. Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs.

Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs. Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs.

Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs. Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs.

Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs. Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs.

Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs. Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de deux conseillers municipaux antérieurs.

Le Conseil examine cette question importante qui est finalement renvoyée devant la commission composée des commissions des travaux, d'hygiène et des deux pétitionnaires, MM. Jeanot et Chauvaud, et de

# La SEMAINE SPORTIVE

par Guy BIERRE

## COUPE DE FRANCE

A. S. A. Vouzelles (1) bat A. Decize (1) par 4 buts à 2

C'est par sa vaillance bien plus que par une science de jeu véritable que l'A. S. A. Vouzelles a obtenu la Coupe de France. La première mi-temps fut jouée à un rythme très rapide qui souleva l'enthousiasme des fanatiques de la balle ronde par ses renversements de situation, par les alertes critiques que les deux équipes avaient à surmonter, et aussi par cette émotion qui électrise les joueurs en présence dans le célèbre concours, car la moindre défaillance fait disparaître sans espoir de retour le club qui désire aller plus en avant dans la populaire épreuve nationale. C'est pourquoi sur les stades règne cette atmosphère orageuse, lourde, surchargée, qui déclenche les passions des supporters acharnés et rend les joueurs excités, nerveux à l'extrême. Ce fut finalement qui agit sur les stades permet de reconnaître un match de Coupe d'un autre match. Tout cela, c'est l'ambiance de la grande compétition.

Le 2<sup>e</sup> match de la première mi-temps, les Vouzelles faisaient figure de vaincus, les Decizois menaient dans le jeu à 0 à 0. Vouzelles partit lentement, se révéla fort bien et multiplia ses efforts pour combler ce lourd handicap. L'attaque locale s'ébranla et réussit à rejoindre son coéquipier avant la fin de la rencontre. Le trio Delavaud-Rémy-Bruno fut l'artisan de cet exploit. Il fallut avoir recours à des fatigues prolongées pour départager les deux adversaires. Après dix minutes de jeu, le jeune ailier gauche Delavaud marqua un but pour Vouzelles. La seconde prolongation débute par une attaque dangereuse des avant decizois. La défense endiguée difficilement cette offensive dangereuse. Le jeune Remy, qui venait de marquer de manière magistrale une balle passée par Renaud, donne le coup d'assomoir à Decize. L'A. S. A. V. gagne par 4 buts à 2.

Cette rencontre se déroula sur le grand stade nivernois en présence de nombreux spectateurs. A la tribune officielle nous avons remarqué la présence de M. Laproté, commissaire départemental aux Sports et à l'Éducation, physique M. Clavier, président du district de la Nièvre; M. Müller, président de la Commission sportive de la Ligue d'Auvergne. M. Filion arbitra la rencontre. Conclusion: Vouzelles a frôlé la défaite, mais son team athlétique, soulé, vaillant, a fait un bon match dans l'ensemble. Les Decizois n'ont nullement démenti. L'attaque vouzelleuse, par sa décision aux moments opportuns, créa bien souvent dans la défense vouzelleuse des frissons de peur. Ce succès ne fut pas acquis sans peine malgré la marque nette. Rude choc qui nous permet de nous rendre compte que les champions d'Auvergne jouent encore un grand rôle dans le championnat. En forme médicale au début de saison, les diables rouges retrouvent peu à peu la bonne cadence. Ils seront très intéressés à revoir au prochain tour de la Coupe.

## L'U. S. Charitoise et F. C. Cosnois font match nul après prolongations

Ce match mit en évidence deux défenses solides qui stoppèrent toutes les attaques. Les demi-centres de chaque club fournirent un très bon match et surent éliminer respectivement leurs lignes d'attaques. Mais ceux-ci ne purent prendre en défaut deux défenses vigilantes. Même les prolongations ne donnèrent aucun résultat.

L'U. S. Charitoise rencontrera à nouveau le Football Club Cosnois, le 19 octobre, à La Charité.

## CHAMPIONNAT DE LA LIGUE D'AUVERGNE (2<sup>e</sup> Division)

A. S. A. Vouzelles (3) bat S. C. Imphy (3) par 11 buts à 3

En lever de rideau de la rencontre de Coupe de France, l'A. S. A. Vouzelles (3) a battu le S. C. Imphy (3) par 11 buts à 3. Le team vouzelleux formé en grande partie par les ex-joueurs des Patronages municipaux de Nevers, qui disputent l'an passé, le championnat en division d'honneur, ont infligé une défaite sévère aux Imphylois. Les cadets de Vouzelles dominèrent de bout en bout et cette partie fut sans histoire, le score reflétant parfaitement la faiblesse de l'adversaire.

J. G. Nevers (1) bat U. S. Luzuy (1) par 2 buts à 1

Sur le stade de l'Octroi, la Jeune Garde de Nevers recevait en championnat la formation correspondante de Luzuy. Dans l'ensemble le jeu fut assez équilibré et l'avant-centre Cherbon obtint le gain du match pour son équipe. Bon arbitrage de M. Georges Millet.

A. S. Yzeure bat U. S. O. Moulinois par 6 buts à 2

Ce match prouva la nette supériorité de l'A. S. Yzeure qui domina assez facilement des Moulinois. Ce non-débat dans le championnat témoigne que l'équipe a fait de gros progrès.

Garchizy bat Saint-Pierre-le-Moutier par 3 buts à 1

Beau début de saison pour Garchizy, car le morceau était difficile à avaler en ce début de saison. L'équipe a progressé depuis l'année dernière.

Club Athlétique Nivernois bat J. O. S. N. par forfait

Le Club Athlétique Nivernois de Saint-Eloi attendait de pied ferme le Jeune Oursier Sportive Nivernoise pour disputer le match de championnat seconde division. Celle-ci avait brillé par son absence. C. A. N. obtint l'avantage du match par forfait.

A. S. Decize (2) bat C. A. Chevognes par 5 buts à 2

Decize remporta ce match devant un adversaire qui n'a nullement démenti. Le jeu fut très correct et l'arbitrage fut excellent.

A. S. Varzy bat A. S. Pouilly par 3 buts à 2

Ce match fut très disputé, les deux équipes dominèrent tour à tour, finalement l'A. S. Varzy obtint l'avantage.

U. S. Coulanges (1) bat J. S. O. Guérisny (1) par 2 buts à 1

Sur le stade du petit Canal, à Coulanges, les « Canaris » recevaient en championnat la J. S. O. Guérisny. Ce fut un rude choc. Le team coulangois a battu son rival de longue date. L'équipe de l'U. S. C., renforcée par Niquet et Bresson, a fait très bien. Son attaque s'avère aussi redoutable que l'an passé. La ligne intermédiaire paraît avoir trouvé son assise. Ainsi, le club « Or » peut envisager l'avenir avec confiance.

Dimanche 19 octobre, l'U. S. Coulanges rencontrera en match amical, sur le stade du petit Canal, l'équipe correspondante de Prémery.

E. S. Nivernoise et U. S. Pougnoise font match nul : 3 à 3

Cette rencontre comptant pour le championnat (2<sup>e</sup> Division), se déroula sur le stade de l'Éperon. L'U. S. Pougnoise a tenu en échec la redoutable formation étoilée. Avec un peu plus de décision, l'E. S. Nivernoise aurait dû remporter ce premier match. Mais l'oubli fut une excellente partie. Le gardien du but Combaret évolua avec sûreté et maîtrise dans les buts. Seule la ligne de demis ne donna pas toute satisfaction.

## (3<sup>e</sup> Division)

Garchizy (2) bat Challuy par 2 buts à 1

Les deux équipes dominèrent tour à tour, finalement Challuy possédant un lot de joueurs plus athlétique prit l'avantage. Challuy fournit une partie très courageuse et aurait bien mérité l'égalité.

J. S. O. Coulanges (2) par 5 buts à 0 bat U. S. Coulanges (2) par 5 buts à 0

Ce match prouva la nette supériorité des visiteurs.

Le second team coulangois paraît à cours de forme. L'attaque manque d'efficacité, et la défense de Guérisny brisa avec aisance les tentatives offensives amorcées par les avant de l'U. S. C. Le match se termina sans que l'U. S. Coulanges salue l'honneur.

E. S. Nivernoise (2) bat U. S. Pougnois (2) par 4 buts à 3

Les seconds étoilés ont gagné leur premier match de championnat au cours d'une partie très disputée. La défense nivernoise qui ne donna pas toute satisfaction, ces derniers temps paraît avoir trouvé son assise. Le demi-centre Connaut, nouvelle recrue, a considérablement renforcé la ligne intermédiaire. Le gardien de but Decelle, par ces attitudes changeantes, reste l'enjeu de l'année. Espérons que l'habitude du championnat lui donnera cette confiance qui lui manque. Cette jeune équipe renferme de très bons éléments, capables de défendre avec honneur les couleurs de l'E. S. Nivernoise dans le championnat 3<sup>e</sup> division. Les rencontres à venir nous fixeront sur ses possibilités.

L'équipe de Mesves-Buley, qui devait rencontrer le team second de l'A. S. Varzy n'a pu effectuer le déplacement. La rencontre sera portée à une date ultérieure.

Jeune Garde de Nevers (2) bat Saint-Jean-aux-Amognes par 14 buts à 1

Écrasante supériorité de la J. G. de Nevers devant un adversaire faible, qui sauva l'honneur in extremis, quelques minutes avant la fin.

## MATCHES AMICAUX

Gueugnon bat A. S. Fourchambault (1) par 2 buts à 1

Cette rencontre amicale opposait le team de l'A. S. F. aux champions de Saône-et-Loire. Cette partie fut très égale et Fourchambault fit une excellente impression en face de la redoutable formation de Gueugnon.

S. C. Imphy bat A. S. Nivernoise par 8 buts à 2

Sur le stade du Beuge, le Sporting Club Imphyois donnait la réplique au finaliste de la Coupe de l'Espérance. Après une première mi-temps très égale se terminant par le score de 1 à 2 en faveur d'Imphy, les Assemblée s'écroulèrent littéralement en seconde mi-temps. C'est un concurrent sérieux pour les Vouzellois dans le championnat. En lever de rideau, les seconds Imphyois ont battu l'A. S. Nivernoise (5 buts à 1).

A. S. Nivernoise (3) bat C. S. N. (1) par 11 buts à 1

Durant tout le match, l'A. S. Nivernoise accula dans les buts du C. S. N. toute la défense adverse qui subit un bombardement en règle de la part des attaquants nivernois.

## Rencontres du 19 octobre

L'Association Sportive Nivernoise ira donner la réplique à l'U. S. Saint-Honoré en match amical.

La réserve de l'A. S. Nivernoise jouera contre la Jeune Garde de Nevers (2).

La première équipe de la Jeune Garde de Nevers rencontrera la J. S. Luthenay.

Première D de l'A. S. A. Vouzelles jouera en rencontre amicale contre la J. O. S. Guérisny (1).

## CLUB ATHLETIQUE NIVERNOIS

### Convocation

L'équipe première devant se rendre dimanche prochain 19 courant à Garchizy pour rencontrer la formation correspondante de cette localité, les joueurs dont les noms suivent sont priés de se trouver, munis de leurs bicyclettes, à 14 heures précises, aux Quatre Chemins, à Vouzelles :

Gironard, Pinarid (2), Laroche, Pinarid (1), Nicault, Goutorbe, Tissier, Pémion, Desbrière, Coutinho, Langlois L.

L'équipe seconde rencontrera la troisième de l'A. S. N. sur le Stade de la Gare, à Saint-Eloi. Son convoi, pour 14 heures précises aux vestiaires :

Lauvergny, Michalony Meunier, Langlois (cap.), Zoveda, Baldat, Roche R., Talpain, Desgrès, Berthou, Le Meur R.

Coup d'envoi : 15 heures.

## Athlétisme

### PERFORMANCES FRANÇAISES AU COURS DE L'ANNÉE 1941

Voici les meilleures performances françaises de la saison d'après la table finale dans notre région. Cette course se disputa sur 75 kms. Le jeune Jean Breton triompha au sprint, battant Kapps et Sanglier.

Classement : 1<sup>er</sup> Breton ; 2<sup>e</sup> Kapps ; 3<sup>e</sup> Sanglier ; 4<sup>e</sup> Vitu ; 5<sup>e</sup> Bonissat, A., 6<sup>e</sup> Pion.

## Cyclisme

U. S. Berry bat U. S. Nivernoise par 12 points à 3

Cette première rencontre de la saison vit le triomphe des Berrichons. La partie fut très intéressante à suivre, les Nivernois fournirent un très bon match et Bourges dut s'employer à fond pour prendre l'avantage.

L'U. S. Nivernoise formée exclusivement de jeunes a fait très bonne impression.

## Le dimanche à l'U. S. Nivernoise

Dimanche 19 octobre, l'U. S. Nivernoise effectuera le déplacement de Bourges pour rencontrer l'équipe de la S. E. M. Tous les joueurs sont convoqués à 11 h. 45, place Carnot, en vue de cette rencontre.

## Cyclisme

### PRIX DE CLOTURE DU VELO-SPORT NIVERNOIS

Cette belle épreuve organisée par le Vélo-Sport Nivernois clôturait la saison régionale dans notre région. Cette course se disputa sur 75 kms. Le jeune Jean Breton triompha au sprint, battant Kapps et Sanglier.

Classement : 1<sup>er</sup> Breton ; 2<sup>e</sup> Kapps ; 3<sup>e</sup> Sanglier ; 4<sup>e</sup> Vitu ; 5<sup>e</sup> Bonissat, A., 6<sup>e</sup> Pion.

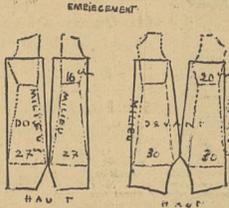
## Etude de M<sup>e</sup> GALLICHER-LAVANNE

Notaire à Nevers, 5, rue Gambetta

# Mode & Famille

## CE TAILLEUR, C'EST LE VIEUX COMPLET DE FLANELLE DE PAPA

Papa portait, il y a quelques années, un tailleur blanc classiquement rayé de noir et en flanelle. Mais il n'en veut plus, il est démodé. Il s'est venu à l'idée, en l'examinant, que je pourrais en tirer quelque chose. D'abord j'enlèverai les revers, comme cela je pourrai le boutonner comme les dames. Et puis, je couperai les manches au coude; dame! vous comprenez, l'étoffe était tout de même un peu malmenée à cet endroit. Ensuite, j'ajusterai le veston au moyen de pinces sur les côtés, et devant, 3 boutons aimables donneront une note de fantaisie. Quant au pantalon, j'en ferai une jupe à quatre lés, coupés comme sur le patron, jupe amusante montant comme un corset. Je n'aurai plus qu'à me faire une guimpe framboise pour avoir enfin un tailleur charmant et à la mode.



## GARDEZ TOUT !

— Gardez les épluchures de pomme de terre; mettez dessus un peu de sel quand elles sont fraîches. Faites-les ensuite sécher au four. Cela vous fera pour l'hiver des copeaux, excellents allume-feux.

— Lorsque vous videz les cendriers, gardez la cendre de cigarettes. Avec un chiffon humide trempé dans cette poudre vous nettoierez les objets en métal chromé.

— Ne vous désolerez pas si le lait vient de « tourner » sur le feu. Il va vous servir pour remettre à neuf un linoléum ou une toile cirée.

— Les bouts de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

— Avec les croûtes et restes de pain séchés au four, préparez une grosse chapelure qui sera précieuse pour épaissir les potages et remplacer le tapioca.

— Les réserves de bougie que vous ferez fondre seront excellents pour polir et lustrer les fers avant le repassage.

## RÉCEPTIONS

Malgré les restrictions vous pouvez encore réunir quelques amis pour brider et papoter. Mais, que leur offrir? Le thé a disparu, le vrai Porto également. Que vous adoptiez jus de fruits, muscats ou bananys, accompagnez-les toujours de ces « petits riens », de ces « amuse-gueule » que votre fantaisie et votre ingéniosité sauront créer pour la plus grande joie de tous.

Préparez des petits canapés de pain bis que vous allez décorer avec goût.

— Étendez du fromage blanc, puis de la gelée de groseille et garnissez d'une cerise confite.

— Le fromage blanc salé et poivré sera garni d'estragon et de câpres finement hachés.

— Une rondelle d'œuf dur et des olives émincées.

— Un filet d'anchois roulé sur une rondelle de tomate saupoudrée d'œuf dur haché.

— Concombre et estragon hachés.

— Crème de dattes, saupoudrée d'amandes pilées.

— Un demi-abricot rempli de gelée de groseille.

— Des rondelles de bananes sur lesquelles vous répérez un peu de muscade.

— Pilez ensemble quelques fraises mûres et une banane. Étendez sur les canapés et saupoudrez d'amandes pilées.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

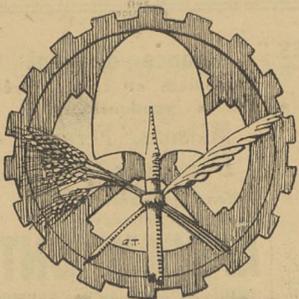
— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

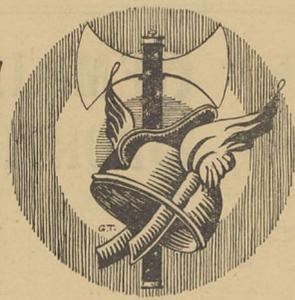
— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

— Quelques fraises des bois, des amandes pilées, recouvertes de gelée de groseille.

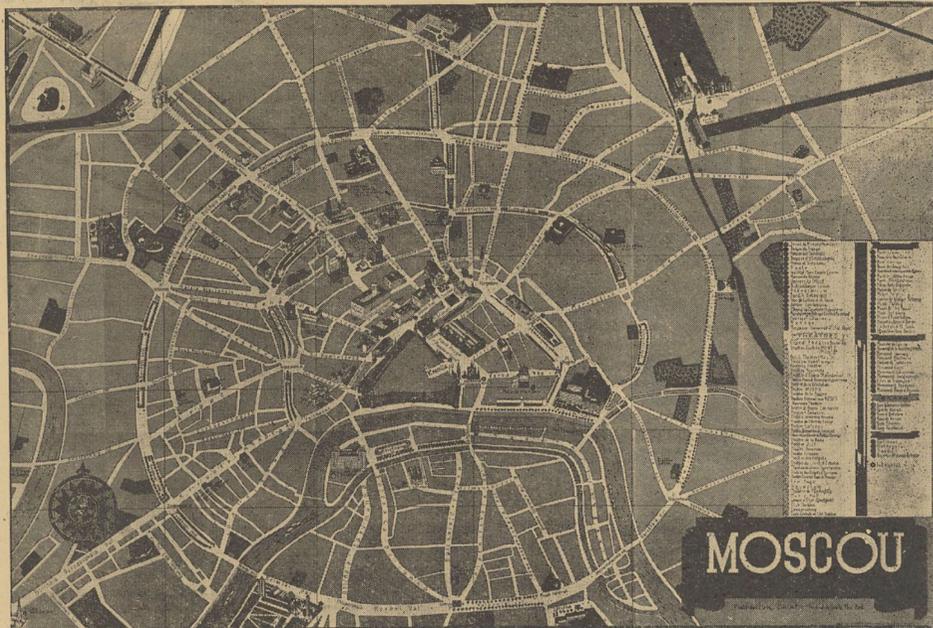


# Le Pays Nivernais



## Photo - Actualité

### LA GUERRE A L'EST (CLAMECY) - suite



#### Tribunal correctionnel

Audience du 29 septembre 1941  
(Suite)

##### Amateurs de gibier condamnés

Le 28 août dernier, au cours de leur tournée, deux gendarmes de la brigade de Clamecy, surpris, à proximité des bois de Basseville, les nommés Jeanon André, 30 ans et Pelle André, 25 ans, tous deux mécaniciens à Clamecy, occupés à relever des collets qu'ils avaient posés auparavant. Ils sont donc inculpés de chasse en temps prohibé avec engins prohibés.

Pelle ne se présente pas. Il est condamné, ainsi que Jeanon, à une peine de 1.200 fr. d'amende.

Un débrouillard sévèrement puni  
Denis Leconte, 22 ans, bûcheron au hameau de la Grenouillère commune d'Epiry, a perçu à deux reprises des feuilles de ravitaillement comprenant les coupons d'échange et de pain pour le deuxième trimestre 1941. Une première fois il les perçut à la mairie d'Aunay-en-Bazois et la seconde fois à celle d'Epiry. Comme excuse, il indique que sa mère est dans la misère et, pour la tirer de celle-ci, il lui envoya les feuilles de ravitaillement indûment perçues.

Un mois de prison ferme et 50 fr. d'amende.

Un étranger voleur  
Bartholo Giudici, 37 ans, ouvrier carrier à Cerveaux s'est rendu coupable du vol d'un tamis et d'un petit seau à bec au préjudice de son employeur. Il attendit que les ouvriers qui travaillaient avec lui soient partis pour s'approprier ces deux objets et les cacher dans sa musette. Malheureusement pour lui, à son retour, il fit la rencontre des gendarmes qui sont curieux de par leur profession. Lui demandant ce que contenait sa musette, il leur déclara qu'elle contenait de l'herbe pour ses lapins. Vouloir se rendre compte de la véracité des dires de Giudici, ils constatèrent qu'il avait menti.

De très bons renseignements sont fournis sur l'inculpé et, après plaidoirie de Me Besançon, le Tribunal condamne Giudici à deux mois de prison avec sursis et 500 fr. d'amende.

Crépage de chignons  
Les veuves Guénot née Colas Aurélie et Perrera née Lacaze Marie-Louise, toutes deux ménagères aux Martins, commune de Marcy, vivent en mésintelligence. Le 2 septembre dernier, elles vident le bain qu'elles partagent réciproquement en se portant mutuellement des coups. Ce pugilat prit naissance au sujet de prunes. En fait de prunes, elles ont pris l'une et l'autre et l'initiative de la plainte est revenue à la nommée Guénot.

Elles comparurent toutes les deux devant le Tribunal. Naturellement leurs dépositions sont contradictoires.

La veuve Guénot est condamnée à 800 fr. d'amende, tandis que sa partenaire n'écope que de 50 francs, de meilleurs renseignements étant fournis sur son compte.

Les pommes de terre  
Le sieur Raoul Bournef, 59 ans, bûcheron à Trucy-Orgueilleux, est inculpé de vol de pommes de terre. Il reconnaît à l'audience avoir dérobé environ douze pieds de ce précieux légume dans un champ appartenant à M. Banc Louis, cultivateur à Paroy.

Détendu par Me Besançon, Bournef est condamné à deux mois de prison avec sursis et à 500 fr. d'amende.

Prononcé de Jugement  
Le Tribunal prononce son jugement dans l'affaire Gaucher, Drapier J et E. poursuivi pour vol, recel et délit de chasse. Le jeune Gaucher qui avait volé une poule et chassé à l'aide d'engins prohibés est acquitté comme il n'a pu être prouvé qu'il avait chassé avec un chien. Le jeune Gaucher était détendu par Me Besançon.

Si par hasard, tu vois ma tante...  
Marcel Girault, 38 ans, manoeuvre, demeurant actuellement à Clamecy, habitait auparavant Corvol-Orgueilleux, dans une maison dont l'emplacement fut tantôt par alliance de l'inculpé — prétendant être le propriétaire. Ne s'arrangeant pas avec son neveu qui de son côté ne s'accordait pas avec sa femme, tante et niece quittèrent Corvol pour venir habiter Clamecy. Girault qui n'aime certainement pas la solitude partit à son tour en emportant ce qui lui appartenait. La tante convia un huissier pour faire faire un état des lieux et s'aperçut que de nombreux objets avaient disparu. Plainte fut donc portée contre le neveu, soupçonné d'être l'auteur du vol.

A l'audience Mlle Guinot vient déposer contre son neveu sans toutefois rapporter la preuve de ses allégations. Au contraire, il résulte de sa déposition que la maison dans laquelle habitait Girault ne lui appartient pas.

Au bénéfice du doute, le Tribunal relaxe Girault après plaidoirie de Me Doré.

Il est à noter qu'à cette audience et pour la première fois, le Tribunal a appliqué les dispositions de la nouvelle loi du 26 juillet 1931 en ce qui concerne les amendes prononcées. Celles-ci comprennent l'amende et les décimes, c'est-à-dire qu'une amende qui était auparavant de 10 fr. est portée à 120 fr. somme que le Tribunal prononce. Aucuns décimes ne sont plus ajoutés à cette somme.

Vélo-Club de Clamecy  
Le Vélo-Club de Clamecy tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès du Grand Prix Cycliste de Clamecy. En particulier, M. Brullier, maire à la Mairie; M. Marty; les S. P. C. et tous les nombreux sportifs qui ont donné des primes sur le parcours.

Pour sa « première », après un temps d'arrêt dû aux événements actuels, il est reconfortant de voir que le sport cycliste n'a rien perdu de sa popularité.

Voici la liste de tous ces généreux sportifs  
MM. Pierre Villaret, route d'Armes, 20 fr.; Henri Desraves, quai de l'Yonne, 5 fr.; Maison Daval, peintures, un objet nommé; Marty, maire de Clamecy, 50 fr.; Brullier, maire, 100 fr.; Municipauté, 200 fr.; Worm, café du Commerce, 50 fr.; Renard, sous-préfet, 10 fr.; Marcoux, électricien, 15 fr.; Maison Duque, alimentation générale, 50 fr.; Giotte-Schmitt, chapellerie, 5 fr.; Subert, rue Président-Wilson, 20 fr.; Morichall, commissaire de police, 20 fr.; Jeullard, café à Cuzy, 1 bouteille de mousseux; Anonyme sportif, 100 fr.; Pessin Firmin, charcutier, 100 fr.; Rigaudière, retraité P.T.T., 10 fr.; Perrault Père, tissus, 20 fr.; Marie-Hélène, lingerie, 10 fr.; Besançon, imprimeur, 20 fr.; Poulain, horloger, 10 fr.; Secrétariat Mairie, 50 fr.; S. P. C. C. G., 250 fr.; Volat, taxi, 20 fr.; Villain, libraire, 20 fr.; Gaston, 15 fr.; Hénault, charcutier, 30 fr.; A. S. G., divers, 100 fr.; Bouet, dentiste, 50 fr.; Jibbel Villiers, 30 fr.; Pernet, huissier, 5 fr.; Labaurois, 10 fr.; Lucien, 10 fr.; Lucien, 5 fr.; Anonyme, 20 fr.; Anonyme, 5 fr.; Jeunesse, Groupe local de Jeunesse, 100 fr.; Anonyme, 20 fr.; Commerce, 50 fr.; Rigout, 50 fr.; Anonyme, 20 fr.; Lallement, incantation véto, 1 boyau, 1 chaîne; Primes de Tannay, 190 fr.; Primes Dorancy, 50 fr.

Générosité  
Versé par M. Maria, directeur, café des P. T. T., entre les mains de M. Marty, la somme de quatre cents francs, pour être répartie comme suit:  
300 francs pour nos chers concitoyens, prisonniers de guerre,  
100 francs pour la caisse des Ecoles.  
Tous nos remerciements les plus sincères à M. Maria.

#### Comité d'Entr'Aide aux Prisonniers de Guerre

PREMIERE LISTE DE LOTS REÇUS POUR LA TOMBOLA

Un poste de T.S.F., offert par la Municipalité.

Un pantalon (val. 200 fr.) par la maison Persava.

Une chemise, par Mme Desforges, chemisier.

Un porte-bijoux «Gien», par Mme Gros, épicière.

Un vase faïence de Clamecy, par Mmc Colas, faïencière d'art.

Un litre can de Colgue, par M. Debeauvais, herboriste.

Un service, par M. Daval, peintures.

Une bouteille de vin rouge, par M. Beauvais, café, route d'Auxerre.

Une bouteille Cinzano, par M. Mauvais, bières et charbons.

Une boîte Fridman, par M. Bussert, tabacs.

Un rasoir, ébrin, par M. Delorme, armurier.

Deux broches et trois bracelets, par Mme Guichard, rue Marié-Davy.

Bon pour une casquette, par M. Gilotte-Schmidt.

Une coupe, par M. Poulain, horloger.

Une bouteille vin blanc, par M. Tailleur, Reche Moderne.

Un vase cuivre, par M. Sureau, quincaillier.

Une bouteille Bordeaux, par Mme Guingamp, Doels de Nevers.

Une bouteille Châteaufort-du-Pape, par M. Motigne, épicière.

Un service linge, par MM. Pelotie et Conlon, alimentation.

Une bouteille mousseux, par M. Worm, Café du Commerce.

Une bouteille vin, par M. Coignet, épicière, rue Président-Wilson.

Une paire lunettes véto, maison Dubois, cycles.

Une lampe de chevet, maison Bernard, quincaillier.

Un litre Turin, maison Grosjean, café.

Deux boîtes poudre de savon, par M. Marcelot, jardiner.

Un siccatif, par M. Mignon.

Une bouteille de vin, par M. Gaudé, primeur.

Une bouteille mousseux, par M. Pagot, café.

Une bracelet-montre, par M. Riant, horloger.

Deux lignes montées, par M. Gonzales.

Un paquet cigarettes et une bouteille de vin, par M. Morin, café-tabacs.

Une bouteille mousseux, par M. Mahlat, primeur.

Une bouteille vin blanc, par M. Monti, Café de la Halle.

Un album photo, par M. Satin, musique.

Une bouteille Bordeaux, par M. Durand, Café du Parc.

Trois bouteilles Bordeaux, par M. Marriat, Café P. T. T.

Un album photo, par M. Teto, photos.

Une bouteille Triple Sec et 50 fr., par M. Duré, alimentation générale.

Un bracelet, par M. Vogade François, représentant.

Un flacon odeur, par M. Moreau, J. Cocteur.

Bon pour un saucisson, par M. Pessin, charcutier, rue Marié-Davy.

Commission de répartition des chaussures

La Commission de chaussures réunie le 25 septembre avait à répartir 26 boîtes de chaussures d'usage, 74 boîtes de fantaisie, 55 boîtes de spéciales, 65 boîtes d'espadrilles.

Et 2.051 demandes avaient été soumises à la Mairie. Toutes ont été examinées et voici les observations d'ensemble au sujet de cette répartition.

Chaussures d'usage. — 833 demandes étaient à examiner; 26 seulement ont été acceptées par les Membres de la Commission; une paire a été gardée pour un cas urgent.

La Commission a tenu compte de tous les cas particuliers, travailleurs divers, éloignement du lieu de travail, etc.

Chaussures spéciales. — 631 demandes étaient à examiner; les 501 paires disponibles ont été remises aux demandeurs, le reste dans cette catégorie sabots, galoches, pantoufles, etc., et principe ces 55 paires ont été données aux enfants.

Un contingent spécial pour la rentrée des classes a été demandé.

Chaussures de fantaisie. — 477 demandes étaient faites pour répartir seulement 74 paires; travail ingrat pour les membres de la Commission.

Espadrilles. — 60 demandes seulement pour 60 paires à répartir, ce qui a été fait judicieusement, en réservant une part pour certaines catégories de travailleurs: tanneries, zingueurs, etc.

Ainsi que le public peut le constater, la répartition de ces bons était extrêmement délicate à faire.

C'est pourquoi il est recommandé de bien rédiger sa demande et de faire bien attention que la demande s'engage à subir les sanctions en cas de fausse déclaration qui figurent au bas de la formule de demande.

La Commission croit utile de rappeler que les personnes qui n'ont pas un besoin pressant de chaussures doivent penser à ceux qui en manquent et d'attendre encore quelque temps.

Elle rappelle par la même occasion que les Membres la composant, ainsi que le personnel de la Mairie chargé de l'établissement de ces bons, sont aussi respectables que quiconque et elle prie les personnes déçues de ne pas avoir eu satisfaction et ayant des réclamations à formuler, de les faire sur un ton doux et courtois.

Les Galas du Rire et de la Chanson  
Salle des Fêtes de la Mairie  
C'est dimanche 19 courant, en matinée et en soirée, que le grand Fête Française « Les Galas du Rire et de la Chanson » donnera son nouveau spectacle: « PARIS-VARIÉTÉS ». D'une formule nouvelle, ce spectacle enchante le public, tout y est mis en œuvre pour cela. Pour le plaisir des yeux, les 4 Parisiennes, rose, est dansant le véritable « French-Can-Can », le fou rire avec le fameux trio Riva Stars, les belles chanteuses Any Brea et Maria Torre, le jongleur humoriste Stanley, les merveilleux acrobates, les 2 Nello, le grand fantaisiste Valtrix, qui fit les beaux soirs du Casino de Paris, etc., etc.

Une merveilleuse soirée ou matinée à passer, ne manquez pas; mais un bon conseil, lisez vos places, car il y aura foule.

M. B. — C'est le célèbre compositeur Paddy, du Swing-Club de France qui dirigera l'orchestre.

Commissariat de police  
Mme Veuve Goux, rue de la Rampe, à Clamecy, a fait l'objet d'un procès-verbal pour divagation de son chien.

#### HORAIRE DES AUTOBUS à partir du 6 octobre 1941

Clamecy-Cercy-la-Tour

Clamecy gare, départ	6.30	15.15
Villiers-sur-Yonne	6.50	15.35
Amazy	7.00	15.45
Tannay	7.10	15.55
Fiez-Cury	7.20	16.05
Montcau-le-Comte	7.35	16.20
Marigny	7.45	16.30
Corbigny	8.00	16.45
Marilly	8.10	16.55
Epiry	8.20	17.05
Château-Gallard	8.30	17.15
Egrevill	8.40	17.25
Aunay	8.50	17.35
Tannay-Châtill, café Guey	9.05	18.00
Moullins-Engilbert	9.15	18.10
Saint-Honoré-les-Bains	10.00	19.00
Vandenesse	10.25	19.15
Pouilly	10.40	19.30
Cercy-la-Tour-gare, arriv.	11.00	20.45

#### Cercy-la-Tour - Clamecy

Cercy-la-Tour-gare, départ	7.00	16.15
Pouilly	7.15	16.30
Vandenesse	7.35	16.45
Saint-Honoré-les-Bains	8.00	17.05
Moullins-Engilbert	8.15	17.20
Tannay-Châtill, café Guey	9.05	18.00
Aunay	9.25	18.25
Egrevill	9.35	18.35
Château-Gallard	9.45	18.45
Epiry	9.55	18.55
Marilly	10.05	19.05
Corbigny	10.15	19.15
Marigny	10.30	19.30
Montcau-le-Comte	10.40	19.40
Fiez-Cury	10.55	19.55
Tannay	11.05	20.05
Amazy	11.15	20.15
Villiers-sur-Yonne	11.25	20.25
Clamecy gare, arrivée	11.45	20.50

#### Autobus Clamecy-Lormes

Santagement. La voiture attend le train de 12 h. 18 pour pouvoir prendre le départ.

#### Autobus Clamecy-Brinon-Saint-Révérien

L'horaire n'a subi aucun changement.

#### Clamecy-Cosne

Tous les jours, sauf le dimanche

	D. 1	D. 3	D. 5
Clamecy-Gare	8.35		16.10
Clamecy-Ville	8.50		16.25
Moulot	9.00		16.35
Oisy	9.04		16.39
Billy	9.09		16.44
Le Tremblay	9.18		16.53
Etais	9.24		16.59
Chevigny-Villien	9.29		17.04
Entrains	9.40	14.00	17.15
Les Palis	9.47	14.07	17.22
Couluoure	9.53	14.13	17.28
Perroy	10.03	14.23	17.38
Donzy	10.08	14.28	17.43
Les Cabets	10.15		17.50
Champcellée	10.18		17.53
Sully-la-Tour	10.24		17.59
Saint-Quentin	10.30		18.05
Saint-Laurent	10.37		18.12
Villiers	10.41		18.16
Saint-Martin	10.44		18.19
Moques	10.49		18.24
Pouilly	10.54	14.45	18.29
Les Palis	11.04	15.03	18.39
Cosne-Gare	11.04	15.03	18.39

#### Cosne-Clamecy

	D. 2	D. 4	D. 6
Cosne-Gare	7.00	12.45	16.30
Les Palis	7.10	12.55	16.40
Pouilly	7.15	13.03	
Moques	7.15		16.45
Saint-Martin	7.20		16.50
Villiers	7.23		16.53
Saint-Laurent	7.27		16.57
Saint-Quentin	7.34		17.04
Sully-la-Tour	7.40		17.10
Champcellée	7.46		17.16
Les Cabets	7.49		17.19
Donzy	7.56	13.20	17.26
Perroy	8.01	13.25	17.31
Couluoure	8.11	13.35	17.41
Les Bruyères	8.17	13.41	17.47
Entrains	8.24	13.48	17.54
Chevigny-Villien	8.33		18.03
Etais	8.38		18.08
Le Tremblay	8.44		18.14
Billy	8.51		18.21
Oisy	8.56		18.26
Moulot	9.00		18.30
Clamecy-Ville	9.08		18.38
Clamecy-Gare	9.15		18.45

#### Auxerre-Clamecy-Nevers

Tous les jours, sauf le dimanche

	C. 1	C. 3	C. 5	C. 7
Auxerre-Gare	7.15		15.40	
Auxerre-Mig.	7.25		15.55	
Vallan	7.40		16.10	
Gy-Evêque	7.46		16.16	
Migé	7.56		16.27	
Merry-Sec	8.04		16.36	
Courson	8.14		16.46	
Festigny	8.24		16.56	
Coulanges-Yon.	8.30		17.02	
Surgy-Pousseux	8.33		17.05	
Clamecy-Gare	8.43		17.15	
Clamecy-Vil.	8.49		17.21	
Clamecy-Vil. d.	9.00		17.35	
Moulot	9.10		17.45	
Corvol-Org.	9.18		17.53	
Courcelles	9.25		18.00	
Varzy	9.37		18.12	
Migy	9.47		18.22	
Champleny	9.57		18.35	
Arzemby	10.05		18.43	
Montigny	10.14		18.50	
Giry	10.18		18.57	
Gy	10.24		19.03	
Prémery	7.45	12.35	13.45	19.05
Sichamps	7.55	12.35	13.45	19.15
Poisieux	8.04	12.44	13.54	19.24
Dormery	8.14	12.54	14.04	19.34
Demours	8.19	12.59	14.09	19.39
Le Greux	8.24	13.04	14.14	19.44
Le Greu-d'Heullit	8.28	13.08	14.28	19.48
Clamecy-Vil. d.	8.34	13.14	14.34	19.54
Pont-St-Ours	8.39	13.19	14.39	19.59
Coulanges-J.N.	8.35	13.19	14.35	19.55
Nevers, p. Cham.	8.38	13.22	14.38	19.58
Nevers-Gare	8.43	13.27	14.43	20.05

#### Nevers-Clamecy-Auxerre

	C. 2	C. 4	C. 6	C. 8
Nevers-Gare	6.45	12.30	16.10	18.45
Nevers, p. Cham.	6.55	12.40	16.20	18.55
Coulanges-J.N.	7.00</			